



RÈGLEMENT JEU CONCOURS PHOTOS GRAND PUBLIC

Contexte :

Dans le cadre de la Fête de la nature qui se déroulera du 24 au 29 mai 2023, le Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent a décidé d'organiser un concours photos destiné au grand public. L'objectif de ce projet aura pour mission de promouvoir le Grand Site de France et ses merveilleux paysages naturels et architecturaux ainsi que sa faune et sa flore, à travers cet évènement annuel national qu'est la Fête de la nature.

A long terme, nous espérons pérenniser cette manifestation afin que les habitants du Grand Site se l'approprient et puissent la partager et la transmettre à leur tour. Cet événement sera également un moyen de sensibiliser la population locale et les visiteurs sur l'importance de protéger un Grand Site de France.

Il sera également un moyen d'accroître la notoriété et la visibilité de celui-ci. Il jouera également un rôle de connexion avec les autres Grands Sites et permettra de développer nos relations avec ces derniers grâce aux partages et aux diffusions d'informations.

Article 1 : Objet

Le Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent, sis au 11 avenue Jean Zuccarelli 20200 BASTIA a décidé d'organiser un concours photos grand public dans le cadre de la fête de la nature 2023.

Le concours photos comportera trois thèmes :

- Les paysages du Grand Site
- Le patrimoine du Grand Site
- La faune et la flore du Grand Site

La durée du concours sera de 1 mois (29/04/2023-29/05/2023) et prendra fin le dernier jour de la fête de la nature le 29 mai 2023.

Le lieu du concours sera le périmètre du Grand Site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint Florent.

La participation ne nécessitera pas d'inscription préalable, il suffira d'envoyer sa ou ses photos à l'adresse mail ci-dessous :

f.pieroni@gsfconcadoru.fr

Le règlement du présent Jeu sera disponible sur le site internet et des liens seront présents sur les réseaux sociaux du GSF.

Article 2 : Conditions de participation, Concours Photos Grand Public

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation.

Chaque participant pourra envoyer 1 photo par catégorie, donc un maximum de trois photos par personne.

La ou les photos, dites en compétition devront être prises à l'intérieur du périmètre du Grand Site de France.

Toute personne souhaitant participer au jeu concours devra envoyer un mail à l'adresse électronique ci-dessus en précisant la catégorie de la photo et en nous indiquant nom, prénom et adresse mail.

Les mineurs souhaitant participer à ce concours devront fournir une autorisation parentale ou une autorisation de tuteur légal.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions ne pourront participer aux concours.

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité. La participation sera ouverte du 29 avril au 29 mai 2023 inclus. Le lancement du concours sera annoncé sur Facebook, Twitter, Instagram et sur le site internet du GSF.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook, Instagram ou Twitter. Les informations qui sont données, seront transmises au Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent et pas aux sociétés susmentionnées. Ces informations seront uniquement utilisées dans le cadre de ce Jeu.

Article 3 : modalités du Jeu

Pour participer au concours photos Grand Public, il suffira de prendre une ou plusieurs photos dans le périmètre du Grand Site de France, qu'elles possèdent une bonne résolution, qu'elles soient authentiques et qu'elles soient envoyées à l'adresse mail indiquée ci-dessus au plus tard au 29 mai 2023.

Article 4 : Sélection du gagnant

Le jeu concours aura un ou plusieurs gagnants (selon la participation) :

- Vainqueur du concours photos grand public ou un vainqueur pour chaque catégorie

La ou les photos lauréates du jeu concours seront choisies par un jury composé par le Syndicat mixte.

Article 5 : Dotations

Le prix du jeu concours sera : billets d'entrée gratuite de visite de l'espace scénographique de la Maison du Grand Site

Article 6 : Remise ou retrait du lot

Le Syndicat Mixte informera personnellement le, la ou les gagnants (es) par mail, indiqué dans le bulletin de participation. Le, la ou les gagnants (es) seront alors invités (ées) à venir récupérer le lot à l'adresse du Syndicat Mixte.

Article 7 : Gratuité de la participation

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 8 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, mail ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution du prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Grand Site de France, Conca d'Oru, Vignoble de Patrimoine – Golfe de Saint Florent 11 avenue Jean Zuccarelli 20 200 Bastia

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de désigner le gagnant par la décision d'un jury, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du présent Règlement, et remettre le lot au/à la gagnant(e), selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Les informations relatives à la suppression ou à la modification de ce Jeu seraient affichées comme le présent règlement à l'adresse f.pieroni@gsfconcadoru.fr.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.

Article 10 : Litiges – droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Grand Site de France Conca d'Oru, Vignoble de Patrimonio – Golfe de Saint Florent 11 avenue Jean Zuccarelli 20 200 Bastia et au plus tard 8 jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

Article 11 : Nos Réseaux sociaux et notre site internet

- Twitter : @GSFConcaDOru
- Instagram : grandsitedefranceconcadoru ou GSF Conca D'Oru
- Facebook : Grand Site de France Conca d'Oru, Patrimonio – Saint Florent
- Site Internet : <http://www.grand-site-concadoru.fr>